

# La relance dans le Puy-de-Dôme

**NEWSLETTER #1  
FEVRIER 2021**

**+ Infos**

[www.puy-de-dome.gouv.fr](http://www.puy-de-dome.gouv.fr)



## Édito



Philippe CHOPIN,  
Préfet du Puy-de-Dôme

Depuis le lancement du plan de relance le 3 septembre 2020, les services de l'État se consacrent à la relance de l'économie dans le Puy-de-Dôme, en partenariat avec les entreprises, les chambres consulaires et les collectivités locales. La relance économique constitue en effet une occasion unique de décarboner l'économie de notre territoire, de soutenir les dynamiques d'innovation et de sauvegarder nos emplois. Notre département recèle par exemple un potentiel exceptionnel dans le domaine industriel, qui a d'ores et déjà permis à plusieurs entreprises de remporter des appels à projets France Relance. De telles réussites doivent être mises en avant et connues de nos concitoyens.

Dans les semaines et les mois qui viennent, l'État sera de surcroît au

côté des collectivités territoriales pour conclure avec elles des contrats de relance et de transition écologique qui ont vocation à favoriser l'investissement public et privé dans les territoires et à matérialiser les engagements pris en matière de transition écologique.

Enfin, en matière d'emploi, le déploiement du plan « 1 jeune, 1 solution » soutient d'ores et déjà largement l'embauche de jeunes en CDI, en CDD ou en alternance. L'État veille en la matière à ce que ce qu'aucune portion du territoire ne soit oubliée.

Cette lettre d'information a donc vocation à faire connaître les avancées de France Relance auprès de nos concitoyens, qui nourrissent des attentes légitimes à l'égard de ce plan. Nous saurons y répondre !

## Sommaire

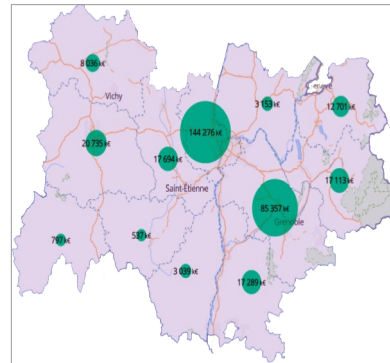
### ■ Actualités

La relance dans le Puy-de-Dôme...2  
La gouvernance et le suivi .....3

### ■ Zoom

Les contrats de relance et de transition énergétique .....4

## La relance dans le Puy-de-Dôme



Appel à projets – déjà des 1<sup>ers</sup> lauréats dans le département

D'ici la fin de l'année 2022, le plan France Relance doit permettre de bâtir la France de 2030. Il comprend des mesures concrètes à destination de tous les Français, tous les travailleurs, tous les chefs d'entreprises.

Retrouvez nos belles histoires avec des entreprises lauréates du département, à titre d'exemple, l'entreprise Rochias, située à Issoire qui émerge au fonds de soutien à l'investissement industriel dans les territoires.

+ PLUS D'INFOS

Dispositif « 1jeune 1solution » – prolongation des aides de 2 mois

Le dispositif « 1jeune, 1solution » mobilise une palette de dispositifs pour aider chaque jeune à trouver une formation, un emploi, une mission ou un accompagnement qui correspond à ses besoins. Une plateforme dédiée [www.1jeune1solution.gouv.fr](http://www.1jeune1solution.gouv.fr) met en relation les entreprises avec des jeunes cherchant un emploi ou une formation. Dans le département, les 1<sup>ers</sup> retours du terrain sont positifs !

+ PLUS D'INFOS

Rénovation énergétique des bâtiments publics

Dans le département, 64 projets de rénovation énergétique des bâtiments publics de l'État et de l'enseignement supérieur ont été sélectionnés, pour plus de 20M€.

Le plan de relance consacre également près d'un milliard d'euros à la rénovation énergétique du parc existant collectivités territoriales à destination des communes, des intercommunalités et du département.

+ PLUS D'INFOS



# Actualités

## La gouvernance et le suivi dans le département

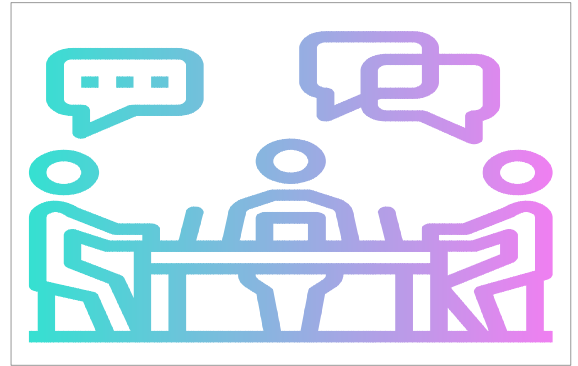


Vos sous-préfets en charge de la relance dans le département

Pour chacune des priorités du plan, un sous-préfet pilote et des chefs de services de l'État co-pilotes ont été nommés.

Vos sous-préfets chargés de la relance :

- **Animation globale** : Mme STEFFAN, sous-préfète de Clermont-Ferrand, Secrétaire générale de la préfecture  
[beatrice.steffan@puy-de-dome.gouv.fr](mailto:beatrice.steffan@puy-de-dome.gouv.fr)
- **Transition écologique** : Olivier MAUREL, sous-préfet de Riom  
[olivier.maurel@puy-de-dome.gouv.fr](mailto:olivier.maurel@puy-de-dome.gouv.fr)
- **Compétitivité** : Étienne KALALO, sous-préfet de Thiers  
[etienne.kalalo@puy-de-dome.gouv.fr](mailto:etienne.kalalo@puy-de-dome.gouv.fr)
- **Cohésion sociale et territoriale** : Pascal BAGDIAN, sous-préfet d'Issoire  
[pascal.bagdian@puy-de-dome.gouv.fr](mailto:pascal.bagdian@puy-de-dome.gouv.fr)



Une gouvernance au plus près du territoire

Afin d'accompagner la mise en œuvre du Plan France Relance sur le territoire, au plus près du terrain, des élus, des partenaires économiques, trois instances ont été mises en place dans le département :

- Un comité de pilotage, sous la présidence du Préfet => stratégie, orientation de mise en œuvre du plan dans le département
- Un comité de suivi, sous présidence de la Secrétaire générale => veille de l'exécution des mesures du plan
- Un comité des partenaires => circulation de l'information, partage, examen des éventuelles difficultés rencontrées

+ PLUS D'INFOS



Retrouvez également le rendez-vous économique  
« Notre économie, parlons-en avec les territoires ! »  
en live sur le [compte Facebook de la CCI du Puy-de-Dôme](#)  
Tous les 15 jours, à 18h40  
(prochain RDV prévu le jeudi 11 février 2021)





# Les contrats de relance et de transition énergétique

## Accélération des politiques environnementales territoriales avec le lancement des contrats de relance et de transition écologique

Le Gouvernement poursuit l'ambition d'instaurer une nouvelle relation de travail entre l'État, les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs locaux (entreprises, associations notamment)

Décliner un projet de relance et de transition écologique sur chaque territoire, correspondant à ses besoins

Destinés à tous les territoires, les CRTE ont vocation à participer activement à la réussite de France Relance. Ces contrats permettront d'accélérer les dynamiques de transformation à l'œuvre dans le territoire sur les six prochaines années. Ces contrats devront être signés au 30 juin 2021.

Vers une simplification du paysage contractuel

Les CRTE sont des contrats intégrateurs ayant vocation à simplifier et unifier les dispositifs de contractualisation existants, au service des priorités stratégiques du territoire, tout en élargissant leurs champs d'action : axes du plan de relance et programmes thématiques (programme cœur

de ville, petites villes de demain, ORT, France Services, France très haut débit, France mobilités...). D'autres programmes et projets pourront également, le cas échéant, être valorisés dans le cadre du CRTE (territoires d'industrie, agenda rural, opération de revitalisation du territoire...).

Les CRTE ont vocation à accompagner la création et/ou le renforcement de projets compatibles avec les besoins de cohésion du territoire et de transition écologique.

A cet effet, les contrats devront se baser sur un bilan écologique, un diagnostic et une stratégie de territoire, comporter un plan d'actions pluri-annuel assorti d'une annexe financière annuelle.

Un accompagnement financier et des moyens en matière d'ingénierie

Les collectivités territoriales, notamment les plus fragiles, seront soutenues par l'État avec la formalisation de moyens financiers engagés et la mobilisation de moyens en termes d'ingénierie et d'animation.

Les financements proviendront de France Relance et des différentes

dotations aux collectivités (fonds national d'aménagement et de développement du territoire, dotation de soutien à l'investissement local, dotation d'équipement des territoires ruraux).

Une articulation entre le contrat de projet Etat-Région (CPER) et les CRTE s'effectuera par le biais du volet territorial du CPER (signature du CPER prévue le 15 mai prochain).

Un appui en ingénierie est également proposé, par l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) notamment via des marchés d'ingénierie.

Dans le Puy-de-Dôme, les 14 établissements publics de coopération intercommunale s'engagent dans la démarche, ainsi que le Conseil départemental.

L'ensemble de l'équipe des sous-préfets accompagne les collectivités, de la définition du périmètre du contrat à sa conclusion.

**+** PLUS D'INFOS

# Pour aller plus loin :

## Guides :

- **Pour les entreprises industrielles :**  
<https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/secteurs-d-activite/industrie/politique-industrielle/dispositifs-entreprises-industrielles.pdf>
- **Pour les TPE / PME :**  
<https://www.economie.gouv.fr/files/files/2020/Guide-les-dispositifs-a-destination-des-PME-et-TPE.pdf>
- **Pour les maires :**  
[https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions\\_services/plan-de-relance/Guide\\_PlandeRelance\\_maires.pdf](https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/plan-de-relance/Guide_PlandeRelance_maires.pdf)

## Tous les appels à projets :

- <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/calendrier-appels-projets#>  
<http://www.puy-de-dome.gouv.fr/les-aides-et-les-appels-a-projets-a8402.html>

